

Accueil>Vos droits>Victimes de la criminalité>**Droits des victimes par pays**

Droits des victimes par pays

Chypre

Vous êtes considéré **victime d'une infraction** si vous avez subi un préjudice (par exemple si vous avez été blessé ou si vos biens personnels ont été volés ou endommagés, etc.) à la suite d'un incident qui constitue une infraction en vertu de la législation nationale. La législation confère aux victimes d'infraction certains droits individuels avant, pendant et après la procédure judiciaire (le procès).

À Chypre, les procédures pénales commencent par une enquête de police sur l'infraction. Une fois l'enquête policière terminée, l'affaire est transmise au procureur général de la République, qui décide s'il y a lieu d'engager des poursuites judiciaires. S'il existe suffisamment de preuves contre l'auteur présumé de l'infraction, le procureur général renvoie l'affaire devant la juridiction de jugement. Le tribunal, après avoir examiné les éléments de preuve recueillis, prononce soit la condamnation de l'accusé soit son acquittement.

Cliquez sur les liens ci-dessous pour trouver les informations dont vous avez besoin

- 1 - Mes droits en tant que victime d'une infraction pénale**
- 2 - Signalement d'une infraction pénale; mes droits au cours de l'enquête et du procès**
- 3 - Mes droits après le procès**
- 4 - Indemnisation**
- 5 - Mes droits en matière d'aide et d'assistance**

Dernière mise à jour: 11/03/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.